

MESSAGES D'AVIS DE RETARD

Afin d'officialiser une pratique déjà utilisée par plusieurs, les avocates et les avocats devant procéder à la Chambre de la jeunesse de Montréal sont désormais invités à aviser le greffe, lors de retard prévu le matin de l'audience, en composant le numéro de téléphone suivant:

514 495-5800 poste 53608

L'information sera transmise sans délai au juge concerné par l'intermédiaire de son adjointe ou directement en salle d'audience, selon l'heure de réception de l'appel.

Afin d'accélérer le processus, les informations suivantes devront être fournies, lors de l'appel au greffe :

- Le numéro de dossier
- Le nom du défendeur
- La salle d'audience
- Le nom de l'avocat qui sera en retard
- L'heure prévue d'arrivée de l'avocat en retard

La directrice des Services judiciaires de la Chambre de la jeunesse de Montréal,

(original signé)

Evelyne Sauvé

